

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 14 décembre 2023

N° 2023-75	Perception d'une subvention de l'Agence de l'eau pour 2023
------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre 2023 à 15 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence			X	
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
FRAISSE	Camille	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan			X	
MARION	Richard		X		Bertrand ARTIGNY
MILLET	Pierre-Alain		X		Benjamin BADOUARD
NOVAK	Floyd		X		Anne REVEYRAND
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Gisèle COIN
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		X		Maeva PESENTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18
Date de convocation du Conseil : 7 décembre 2023
Secrétaire élu : Anne REVEYRAND

I - Contexte

En application de ses statuts et de la convention d'objectifs 2023-2028 liant la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon - la Régie, cette dernière exerce les missions de protection de la ressource en eau potable mobilisées et mobilisables pour l'alimentation en eau potable des Grands Lyonnais.

A ce titre, Eau du Grand Lyon - la Régie souhaite développer et renforcer ses missions d'animation des plans d'actions nécessaires à l'amélioration de qualité des ressources en eau vis-à-vis des pollutions agricoles notamment.

Eau du Grand Lyon - la Régie a, dans ce cadre, déposé une demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, demande qui a été acceptée en Commission des aides de l'Agence de l'eau le 15 septembre 2023.

II – Feuille de route de l'animation 2023

L'objectif à court terme est la révision du programme "Captages" arrivé à échéance en 2019 et la relance du plan d'actions avec l'ensemble des partenaires.

L'objectif à long terme est la reconquête de la qualité des eaux brutes vis-à-vis des polluants agricoles.

Pour 2023, l'animation porte sur les actions suivantes :

- Action 1 : Relance du dispositif d'animation avec l'ensemble des partenaires agricoles
- Action 2 : Lancement de l'étude sur les filières à bas niveau d'intrants et plus économe en eau
- Action 3 : Amélioration de la connaissance avec le développement de la connaissance des pratiques et des impacts en termes d'intrants
- Action 4 : Participation aux démarches de la Métropole de Lyon

Cette animation est portée par l'animateur Captages – Volet agricole de la Régie. Un renfort sur la mise en place d'un outil de simulation des risques de transfert des polluants et de la consommation en eau des cultures vient compléter l'équipe et qui se poursuivra sur 2024.

III – Budget 2023

Le montant de la subvention accordée par l'Agence de l'eau s'élève à soixante mille quatre cent vingt-quatre euros (60.424,00 €).

Cette subvention est attribuée pour la mise en œuvre de l'animation 2023, programme captages prioritaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** Les articles L.2224-7 et R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales,
Vu L'article 3.2 des statuts de la Régie,
Vu La convention d'objectifs 2023-2028 entre la Métropole de Lyon et la Régie.

DELIBERE,

ARTICLE 1. Approuve la convention de subvention entre Eau du Grand Lyon - la Régie et l'Agence de l'Eau tendant au versement par l'Agence de l'eau d'une subvention au profit d'Eau du Grand Lyon - la Régie d'un montant de 60.424,00 euros, pour la mise en oeuvre de l'animation 2023 programme captages prioritaires

ARTICLE 2. Autorise le Directeur à signer ladite convention de subvention

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

La secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com :

